

---

Adresse de la société populaire de Ponsac-la-Montagne (Haute-Vienne) qui applaudit aux travaux de la Convention et au décret qui rend la liberté aux noirs, qui assure les soulagements aux indigents et à celui qui prononce le bannissement des gens suspects, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Ponsac-la-Montagne (Haute-Vienne) qui applaudit aux travaux de la Convention et au décret qui rend la liberté aux noirs, qui assure les soulagements aux indigents et à celui qui prononce le bannissement des gens suspects, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 216-217;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29125\\_t1\\_0216\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29125_t1_0216_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

N'en doutez pas, Législateurs, la même énergie se manifeste dans tous les départements et en particulier dans notre commune que vous pouvez regarder comme irrévocablement attachée au char rapide de la Révolution. Sa confiance dans ses représentants semble encore, s'il est possible, avoir augmenté avec les nouveaux dangers qui, dans ces derniers temps, ont environné le berceau de la République naissante. Le fanatisme, dont les autels ont été brisés, a totalement disparu pour faire place à la Raison, et déjà les prêtres sont aussi loin de nous que les rois. L'esprit public se vivifie de jour en jour, et s'il reste encore quelques égoïstes, ils se taisent et tremblent devant le gouvernement révolutionnaire. Comptez, Citoyens représentants, sur l'inébranlable résolution où sont les Républicains de la commune du Havre-Marat de poursuivre les traîtres sous quelques masques qu'ils cherchent à se cacher.

Restez, Pères du peuple, restez sur la Montagne auguste; continuez à travailler au grand œuvre de notre régénération et lancez sans cesse la foudre qui doit anéantir tous les conspirateurs. Pour nous, magistrats du peuple, fermes au poste où nous a placé la confiance de nos citoyens, nous concourrons avec eux à seconder de tous nos efforts les grandes mesures que vous ne cessez de prendre pour l'affermissement de la République. Elle seule réunit tous nos vœux, et nous saurons la défendre jusqu'à la mort contre tous ceux qui oseraient y porter atteinte.

Vive la République, une et indivisible, Vive la Montagne, périssent les traîtres et les tyrans.»

P.c.c. : BAYLE (maire), LAVEAU (secrét.).

## 5

La société populaire de Draguignan écrit à la Convention nationale, que la conspiration ourdie dans Paris s'étendoit jusque dans les départements méridionaux, et que les troubles fanatiques, qui avoient éclaté dans cette commune, y ont été étouffés par les soins de la Société populaire; elle demande cependant que la Convention y envoie des représentants du peuple, dont la présence est nécessaire pour achever d'anéantir les conspirateurs

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 6

La municipalité révolutionnaire de Tours, annonce à la Convention nationale, qu'elle a terminé son travail relativement à l'honorable tâche qui lui avoit été imposée par la loi, qui accorde des secours aux familles des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXV, 17. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 349.

(2) P.V., XXXV, 17. B<sup>in</sup>, 20 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1242; Débats, n° 508, p. 348.

[Tours, 11 germ. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Vous avez décrété que les municipalités qui auroient le plus tôt rempli l'honorable tâche que leur avoit imposée la loi relative aux secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie, auroient bien mérité de la République.

Nous nous sommes acquittés de ce devoir avec tout le zèle et l'activité du républicanisme; nous avons terminé notre travail dans l'espace d'une décade. Notre rôle est entièrement arrêté et plus de 700 citoyens qui ont droit à la bienfaisance nationale touchent actuellement les secours que la loi salutaire leur accorde et crient avec nous: Vive la République, Vive la Convention nationale. »

F. FAY (off. mun.), SMETT (off. mun.), EPRON (notable), GAMELIN (off. mun.), HEURTEAUX, LOISEAU (notable), FOURNIER-LEBRUN (off. mun.) DEHOGUES, CHESTQUID (notable), HAMARS, GUÉRIN (agent nat.), GOUELON, Robert SARRET (notable), BLANCHARD (off. mun.), BLANCHETY, BAINOUX (maire), JACQUEMIN (off. mun.), ERQUEPPE (notable).

## 7

La société populaire de Ponsac-la-Montagne (2), département de la Haute-Vienne, applaudit aux travaux de la Convention nationale, au décret qui rend la liberté aux noirs, à celui qui assure des soulagemens aux indigens, et au décret qui prononce le bannissement des gens suspects.

Mention honorable insertion au bulletin (3).

[Ponsac-la-Montagne, 30 vent. II] (4).

« Dignes représentants d'un peuple libre,

Qu'il est bien confié le gouvernail de cette sublime Révolution; elle approche de son terme, et vous, tyrans coalisés, de votre extinction.

Nous ne vous féliciterons point sur vos travaux, ils sont dignes de vous et de notre reconnaissance, notamment ceux qui rendent la liberté aux Africains, qui assurent une vie heureuse aux indigents et la chute et le bannissement des suspects! Plus de paix qu'avec le peuple. vous avez décrété que les nobles n'occupoient plus aucunes fonctions publiques; décrétez le même sort pour cette engeance sacerdotale qui se laisse conduire plutôt par les circonstances que par le désir de faire le bien public; ils égarent les habitans des campagnes, ils prêchent la famine, ils osent dire que c'est la fin du monde; que ce soit celle de leurs pouvoirs et de leurs crimes. Plus de nobles, plus de prêtres, plus d'intrigants, plus d'égoïstes, plus de modérés, et le sang du Français cessera de couler et son bonheur sera assuré. Nous verrons ensuite les tyrans

(1) C 298, pl. 1039, p. 4.

(2) Et non Ponsat-la-Montagne.

(3) P.V., XXXV, 17. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 348.

(4) C 300, pl. 1055, p. 1.

coalisés mettre bas les armes et le peuple de toutes les contrées reprendre ses droits parce que le Français lui aura donné l'exemple à jamais mémorable. S. et F. »

CHALIFOUR (*présid.*), F. LASCoux (*vice-présid.*),  
THOMAS (*secrét.*), BORIANE (*secrét.*).

## 8

Les administrateurs du district de Porentrui, département du Mont-Terrible, annoncent à la Convention nationale que, jusqu'au sommet de leurs montagnes, s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce; que cette voix les a pénétrés de douleur; ils demandent la punition prompte et terrible des coupables, que la Convention déjoue toutes les trames, et ne quitte la massue qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Porrentruy, 9 germ. II] (2).

« Jusqu'au sommet de nos montagnes s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce. Cette voix nous a pénétrés de douleur. Eh quoi! toujours des complots! La sévérité des loix, tout le sang versé sur les échafauds n'épouvantent pas les ambitieux. Malheureuse fureur de dominer, malheureuse soif de l'or! Ah! punissez ces parricides, qu'ils servent de leçon aux Pitt et aux Cobourg! Que des supplices nouveaux glacent le courage des perfides et des traîtres! Poursuivez jusqu'aux enfers ces monstres avides de sang et d'or! Que tout plie, que tout tremble devant la représentation nationale! Périssent à jamais celui qui parmi vous et parmi nous voudra lever sa tête altière au-dessus du niveau de celle des autres.

Continuez, Représentans, à bien mériter de la Patrie, à veiller à notre conservation, à notre défense. Déjouez toutes les trames. Ne quittez la massue d'Hercule qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique. Pour nous, placés à l'extrémité de la République, sur une frontière difficile à garder, non contre nos ennemis découverts mais contre l'émigration fanatique, nous avons besoin d'être guidés de plus près car nous sommes encore novices. Nouveaux Prométhées, nous déroberons un rayon du faisceau de lumières qui illumine le Thabor des Républicains pour nous conduire dans les momens difficiles où nous sommes, car nous avons et nous n'en sommes pas épouvantés un travail digne de patriotes : des aristocrates à punir, des fanatiques à guérir, des pusillanimes à encourager et des patriotes à faire persévérer. »

WAI TZ, NEGELEN, PIQUERIZ (*présid.*),  
FROIDEVEAUX, RIAL, PRÉDUI (*secrét.*).

(1) P.V., XXXV, 17. B<sup>tn</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 568, p. 348.

(2) C 298, pl. 1039, p.5.

## 9

L'administration du district de Marseille annonce à la Convention nationale, que la section 11 de la commune de Marseille a fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église, et demande qu'elle soit érigée en temple de la raison.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[Marseille, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Vous trouverez ci-joint une expédition de la délibération que nous avons prise le 5 du présent mois sur une pétition qui nous avoit été adressée par la généralité des citoyens de la section 11 de la commune de Marseille. Ils y manifestent leur désir que l'église de la paroisse de Saint-Dominique soit érigée en un temple de la Raison pour y prêcher ses maximes et ses loix, y éclairer l'esprit public, détruire les préjugés de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances et leur inspirer l'amour des loix et de la République.

Nous n'avons pu qu'applaudir au zèle des pétitionnaires; nous vous prions de prendre leur demande en considération, parce que nous pensons qu'un semblable établissement ne pourroit que contribuer à l'affermissement de la République. Mais c'est à vous, Citoyens représentans, qu'il appartient de prononcer. Salut et Fraternité. »

A. BLANC, VENTURE, J. ARNAUD, J. J. BOSCO,  
B. BOUSQUET, VERNET.

[Extrait des reg. du distr. de Marseille. Séance du 5 vent. II].

Il a été fait lecture d'une pétition adressée à l'administration par la généralité des habitans de l'arrondissement n<sup>o</sup> 11 dont suit la teneur :

« Aux administrateurs du district,

La liberté inspire les lumières, les lumières atterrent le fanatisme; les hommes dégagés de tous les préjugés ne reconnaissent pour la plus sainte religion que la religion naturelle. C'est sur les débris du fanatisme expiré, que les républicains soussignés désireroient ériger la paroisse Saint-Dominique, en un temple de la Raison, pour y prêcher ses maximes, ses loix qui sont naturelles pour y éclairer l'esprit public, et détruisant par là tous les prestiges de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances, leur inspirer l'amour des loix et de la République, voilà la religion des français; c'est celle que nous professons. Veuillez, administrateurs peser dans votre sagesse, si vous pouvez faire droit à notre demande.

L'or et l'argent de cette église est utile à la patrie; nous lui en faisons hommage. Veuillez, administrateurs, les faire enlever. Nous secondons vos opérations et les fanatiques appren-

(1) P.V., XXXV, 18. B<sup>tn</sup>, 20 germ. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1242.

(2) D XXXVIII 1, doss. X.